

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 Février 2018 à 20h00

Président : M. DUSSART

Etaient présents : MM. JEUNIAUX, CANDELIER, GUY, PROCHWICZ, POURNY, CAPRON, GAUDIERE, Mmes HENNON, ISEBE.

Absents excusés : Mme LEFEBVRE, excusée, ayant donné une procuration de vote à M DUSSART
Mme COURTEAUX, excusée, ayant donné une procuration de vote à M JEUNIAUX
M RICHARD.

Secrétaire de séance : Mme HENNON

Date de Convocation : 09 Février 2018

Date de la séance : 20 Février 2018

Affichée le : 27 Février 2018

Ordre du Jour :

I) Approbation du compte rendu du 12 Décembre 2017

Sans remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

II) Délibérations :

✓ALSH : Convention CAF

Monsieur le Maire donne lecture de la convention d'objectifs et de financement auprès de la CAF du 01/01/2018 au 31/12/2020. Celle-ci définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de l'aide au fonctionnement à la structure dans le cadre de l'accueil de loisirs sans hébergement extrascolaire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, approuvent à l'unanimité des membres présents la convention CAF du 01/01/2018 au 31/12/2020.

20h05 : Arrivée de M POURNY

20h06 : Suspension de séance

- Intervention de Mme Marièle LETURCQ et Mme Anne-Marie EVRARD concernant le fonctionnement de la bibliothèque.

20h30 : Reprise de la séance

✓Contrat CDD : Recrutement d'un agent non titulaire à temps non complet au plus 20h/35° pour faire face à un besoin occasionnel du 19 mars au 06 juillet 2018

Monsieur le maire indique aux membres de l'assemblée qu'aux termes de l'article 3, alinéa 2, de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter un agent non titulaire à temps non complet et conclure des contrats avec eux, pour faire face à un besoin occasionnel du 19 mars au 06 juillet 2018.

D'autre part, aux termes de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, la délibération créant un emploi en application des trois derniers alinéas de l'article 3 doit préciser le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de rémunération, le niveau de recrutement et de l'emploi créé.

La collectivité se trouve confrontée à un besoin de personnel à titre occasionnel suite à un surcroît de travail.

Mr le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à recruter pour des besoins occasionnels un agent non titulaire à temps non complet, pour exercer des fonctions d'un animateur au sein du centre de loisirs.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- 1) Autorise le maire à recruter dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée et pour faire face à un besoin occasionnel du 19 mars au 06 juillet 2018, un agent non titulaire à temps non complet au plus 20h /35 dans le cadre du centre de loisirs..
- 2) Autorise en conséquence le maire à signer le contrat de recrutement ainsi que les avenants éventuels.

III) Informations Vers sur Selle

➤ Présentation de M. DUSSART

Déclaration d'intention d'aliéner

Une DIA a été envoyée par Maître Charles COUVREUR de l'Office Notarial d'Amiens concernant la maison sise 15 Rue Saint Hildevert à Vers sur Selle, parcelle R 475.

Au regard de la délibération d'autorisation permanente du 19 septembre 2017, le maire n'a pas fait valoir son droit de préemption.

Groupe scolaire

106 élèves sont inscrits à la rentrée de septembre. Il y aura beaucoup de petits à la rentrée, le problème d'effectif va se poser pour la prochaine rentrée. La question d'une ouverture de classe supplémentaire se pose.

Suite à la rencontre avec la communauté de communes, le financement de la garderie et de l'accueil de loisirs a été évoqué pour les enfants extérieurs à Vers.

Logement de l'école

Il a été constaté des problèmes de fuites et de menuiseries dans le logement. Les réparations seront effectuées courant février et la location débutera début mars.

Lotissement

Les travaux avancent peu à cause des mauvaises conditions climatiques.

Défense incendie au chemin de la grimpette

Proposition d'une citerne souple d'environ 30m2 posée au sol. La mise à disposition du terrain est en cours de négociation avec le propriétaire.

Nature en chemins

Amiens métropole lance l'opération « Nature en chemins » entre la voie ferrée de la grimpette et la route de Tainnil. Le chemin a 8 m d'emprise en partie occupé par 2 agriculteurs. M le maire souhaite rencontrer les 2 agriculteurs pour rétablir l'emprise du chemin sinon un bornage sera effectué.

Semi marathon

Le semi-marathon de la coulée verte aura lieu, cette année, le dimanche 18 mars 2018.

TOUR DE TABLE

M CANDELIER

Compte Administratif

Présentation des dépenses et des recettes réalisées en 2017. Le document est consultable en mairie.

M JEUNIAUX

Temps TIBET

Le 17^{ème} Temps Tibet aura lieu à Amiens le vendredi 16 mars.

M PROCHWICZ

Fibre Internet

L'évolution de l'installation est au point mort sur la commune.

Invitation

Ce jeudi 22 février, avec M TOUZET, nous recevons Mme FABRY dont le mari a été chauffeur de M MONNOYER afin d'enrichir la mémoire du village.

Journal communal

Le Journal du village sortira fin mars début avril. Une réunion avec les membres de la commission sera programmée pour la réalisation du contenu.

Mme ISEBE

Réunion

Compte rendu de la réunion concernant la préparation de la cérémonie du 11 novembre. Exposition prévue à la salle communale et conférence par Jean TOUZET.

M CAPRON

Fibre internet

Pose la question : A quand la fibre pour les habitations non raccordées ?

Travaux

Le chemin du Château est affecté par la circulation des véhicules chargés du chantier du lotissement.

M GAUDIERE

Chaussée

Informe qu'il y a un trou dans la chaussée face au 19 rue Emmanuel Bourgeois.

M DUSSART

Fête du 14 juillet

Alors que le Tour de France passera sur Vers sur Selle ce jour-là, il faut revoir les activités de la journée.

Réunion de Conseil

La prochaine réunion des commissions aura lieu le mardi 13 mars 2018 à 20h

Et

La prochaine réunion de Conseil aura lieu le Mardi 10 avril 2018 à 20h.

Sans autre question des membres du Conseil municipal, Monsieur le Président lève la séance à 22h10